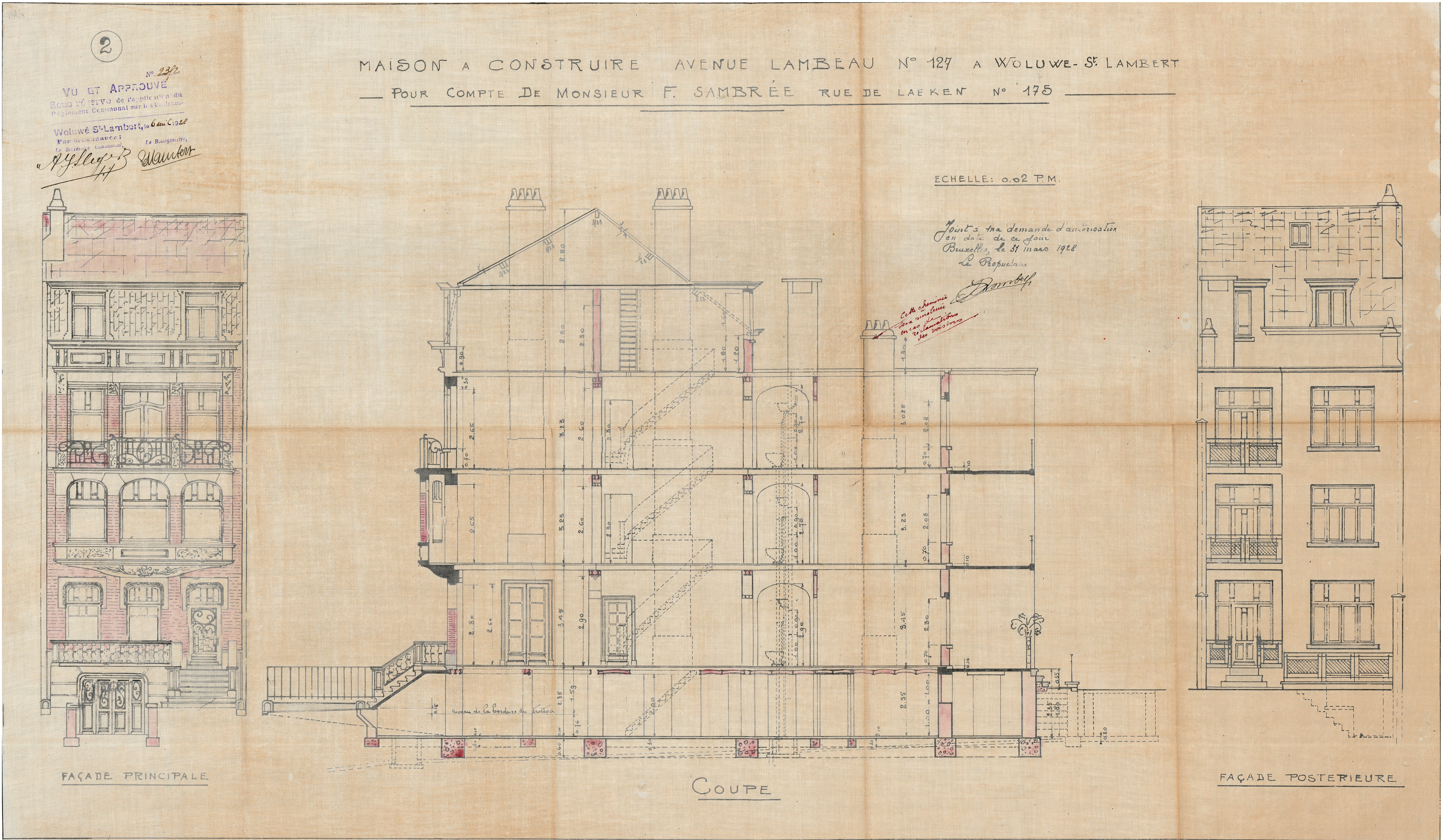




FACADE AVANT.

COUPE. Situation de fait

FACADE ARRIÈRE. Situation de fait.

IMMEUBLE DE 3 logements			
Régularisation divers travaux.			
AVENUE LAMBEAU, 91 À 1200 BRUXELLES			
MAÎTRE DE L'OUVRAGE			
ARCHITECTE			
<div><div>☐ TRANSMIS LE: ☐ PAR COURRIER ☐ PAR E-MAIL ☐ EN MAIN PROPRE</div><div>TRANSMISSION DOCUMENT ☐ M.O. ☐ ADM.COM ☐ SIAMU ☐ AUTRE:</div><div>☐ POUR INFORMATION ☐ POUR APPROBATION ☐ POUR DEMANDE DE PRIX ☐ POUR SIGNATURE</div></div>			
<small>Les entrepreneurs sont tenus de vérifier les informations techniques et les cotations renseignées par les plans et les documents techniques contractuels. Ils doivent vérifier et reprendre toutes les mesures sur le chantier. Ils signalent les éventuelles anomalies, erreurs ou contradictions dans leurs documents, et soumettent à l'approbation des architectes et des ingénieurs toute modification ou suggestion technique, de dimensionnement ou d'implantation des ouvrages, et ce avant toute mise en œuvre.</small>			
IND	MODIFICATIONS	DATE	PHASE
A	Modification plans suite avis dossier incomplet	30/04/2026	Demande de permis.
B			
C			
D			
E			
F			
FACADES et COUPE. Situation de droit.			
DATE	30/04/2026	PHASE	Permis d'Urbanisme
ECHELLE	1/50	DOCUMENT	
		PLAN N°	03/06
		A B C D E F G H I	